Envoyé en préfecture le 14/04/2026
Reçu en préfecture le 14/04/2026
Publié le
ID : 029-242900835-20260411-D26_067-DE

MORLAIX communauté
SBO MONTROULEZ

Morlaix Communauté
Séance du samedi 11 avril 2026
Délibération D26-067

L'an deux mille vingt-six, le onze avril à neuf heures, le Conseil de Communauté s'est réuni en salle des Conférences à la Chambre de Commerce et d'Industrie Morlaix Bretagne Ouest à Morlaix, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul Vermot, conformément aux articles L. 5211-1 et L. 5211-2 du Code général des collectivités territoriales.

Date de la convocation : 3 avril 2026

Nombre de membres en exercice : 52
Nombre de membres titulaires présents : 51
Nombre de pouvoirs : 0
Nombre de représentations : 1
Nombre de votants : 52

Secrétaire de séance : Patrick Berger

Étaient présents : **Botsorhel** : Hervé Cillard **Carantec** : Alban Le Roux, Marion Picart **Garlan** : Joseph Irrien **Guimaëc** : Pierre Le Goff **Henvic** : Anne-Lise Jacq **Lanmeur** : Yvon Denis, Christine Prigent **Lannéanou** : Patrick Berger **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Sandrine Delory **Locquénolé** : Pascal Lecomte **Locquirec** : Gwénolé Guyomarc'h **Morlaix** : Jean-Paul Vermot, Catherine Tréanton, Ismaël Dupont, Valérie Scattolin, Nathalie Barnet, Yvon Laurans, David Guyomar, Laetitia Abily, Michael Restier, Catherine Milin, Olivier Bellec, Hélène Hetault-Guézennec **Pleyber-Christ** : Julien Kerguillec, Marie-Claire Parcheminal **Plouégat-Guerrand** : Hervé Loussaut **Plouégat-Moysan** : Philippe Adam **Plouézoc'h** : Arnaud Fave **Plougasnou** : Serge Wlodarczak, Martine Le Doaré **Plougonven** : Bernadette Auffret, Nicolas Inisan **Plouigneau** : Joëlle Huon, Roger Héré, Julie Hamon, Yves Jouan **Plounéour-Ménez** : Sébastien Marie **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Pennec, Morgane Bicrel, Gérard Pirou **Saint-Jean-du-Doigt** : Marc Boizard **Saint-Martin-des-Champs** : Jonas Plusquellec, Sandrine Autret, Michel Madec-Clei, Annick Martin **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Stéphane Lozdowski, Sandrine Le Feur **Sainte-Sève** : Anne-Marie Kerviel **Taulé** : Gilles Creach, Aude Goarnisson.

Avaient donné pouvoir : /

Était représenté : **Guerlesquin** : Eric Cloarec par Christiane Dugay

---

Détermination du nombre de vice-présidents et de conseillers délégués membres du Bureau

Rapporteur : Jean-Paul Vermot

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5211-2 et L5211-10,

Vu l'arrêté préfectoral du 20 octobre 2025 fixant le nombre et la répartition des sièges au sein de l'organe délibérant de la Communauté d'Agglomération Morlaix Communauté ;

Considérant que le nombre de vice-présidents est déterminé par l'organe délibérant, sans que ce nombre ne puisse être supérieur à 20 % de l'effectif total de l'organe délibérant ni qu'il puisse excéder quinze vice-présidents ;

Considérant que l'organe délibérant peut, à la majorité des deux tiers, fixer un nombre de vice-présidents supérieur à celui qui résulte de l'application des deux règles précitées, sans pouvoir dépasser 30 % de son propre effectif et le nombre de quinze ;

Envoyé en préfecture le 14/04/2026
Reçu en préfecture le 14/04/2026
Publié le
ID : 029-242900835-20260411-D26_067-DE

Considérant que le conseil communautaire peut également prévoir que d'autres conseillers soient membres du bureau, en sus des vice-présidences, sans limitation de nombre ;

Le Conseil de Communauté est invité à en délibérer et à fixer le nombre de vice-présidents et de conseillers délégués membres du Bureau.

Conformément au règlement intérieur du Conseil de Communauté adopté par la délibération n°D21-045 du 12 avril 2021 applicable à ce jour et dont une nouvelle version devra être adoptée dans les 6 mois suivant le conseil d'installation, l'ensemble des maires des communes non-membres de l'exécutif sont membres du Bureau communautaire qui tient lieu de Conférence des Maires.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté a fixé à la majorité absolue des suffrages exprimés (1 abstention : Gwénolé Guyomarc'h), le nombre de vice-présidents à 11 (onze) et le nombre de conseillers délégués à 8 (huit).

Le secrétaire de séance,
Patrick Berger

Le Président,
Jean-Paul Vermot

MORLAIX communauté
BRO MONTROULEZ